



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2026

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025/2026

19 mars 2026



I.	RENCONTRES AVEC LES INSTANCES OFFICIELLES	2
II.	ACTIONS DU CNCB	2
III.	TÉMOIGNAGES IDENTIFIÉS REÇUS RENTRÉE 2026	4
IV.	ACTIONS MENÉES SUITE A CES TÉMOIGNAGES	5
V.	DES SITUATIONS QUI PERDURENT	6
VI.	RELATIONS AVEC LES MÉDIAS	6
VII.	FRÉQUENTATION RÉSEAUX SOCIAUX	7
VIII.	FRÉQUENTATION DU SITE DU CNCB	7
IX.	SUBVENTIONS	9
X.	VIE INTERNE	9
XI.	ÉVOLUTION DU BIZUTAGE DEPUIS LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	9

I. RENCONTRES AVEC LES INSTANCES OFFICIELLES

► MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Aucun contact depuis la rentrée 2025.

Le CNCB regrette que les relations avec le Ministère de l'Éducation Nationale soient inexistantes alors que la prévention auprès des classes de terminales serait importante (elle est faite aux classes de terminales du lycée Henri IV à Paris et au lycée des Mureaux).

► MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Le Comité National Contre le Bizutage est en contact avec Christine SALOME de la sous-direction de la réussite et de la vie étudiante. Les cas de bizutage dont le CNCB a eu connaissance lui ont été transmis.

- 31 mars 2025 : Participation à la Conférence de prévention étudiante organisée par la DGSIP Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion professionnelle-
- 19 mai 2025 : Visio conférence avec Ouael Ben Habhab, chargé de mission « Engagement, Culture et Initiatives étudiantes » qui devrait travailler sur une campagne de communication et de prévention du bizutage sur les réseaux sociaux à partir du 3/09.
- 24 juin 2025 : , Visioconférence avec Laurent BORDET de France Université, Vice-Président Vie étudiante de l'université d'Angers.
- A la rentrée un courrier du Directeur Général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle a été envoyé à l'intention de tous les Recteurs, Présidents d'université et chefs d'établissements.
- 9 décembre 2025 : Visioconférence avec la DGSIP du MESR (Christine SALOME, Ouael Ben HABHAB, Charlotte BOINEAU).

► MINISTÈRE DES SPORTS

Le CNCB est en contact avec Mona PANTEL, chargée de mission Lutte contre les violences et les discriminations, Bureau éthique, intégrité et politiques de prévention.

Le CNCB est également en relation avec le Signal sport du ministère.

Le 30 juin 2025 : Participation à la 6ème Convention nationale de prévention des violences dans le sport - en Webinaire.

Le CNCB ne participera plus à ces conventions importantes pour la lutte contre les violences dans le sport mais dans lesquelles il n'est jamais question du bizutage, ce que le CNCB a signalé au ministère.

II. ACTIONS DU CNCB

► Interventions

Elles ont été assurées par Françoise MOUGIN, Marie-France HENRY, par Claudine CAUX pour la région PACA et Laurence HILLAIRET pour la région de Poitiers et le Finistère.

- 18 mars 2025 à l'ESEO (l'école supérieur des sciences commerciales d'Angers), participation à l'atelier sur le bizutage lors du séminaire de prévention « Cpas1option » organisé par la CGE, la CDEFI, le BNEI et le BNEM.

Comité National Contre le Bizutage 108-110 avenue Ledru-Rollin 75544 PARIS cedex 11

Tél : 06 07 45 26 11 / 06 82 81 40 70

contact@contrelebizutage.fr <http://www.contrelebizutage.fr>

- 25 mars 2025, visioconférence avec l'ESEO d'Angers pour valider la semaine d'intégration 2025.
 - 25 avril 2025, intervention devant les élèves de l'institut de formation en ergothérapie de Loos.
 - 28 avril 2025, visioconférence avec l'équipe de direction de SUPAGRO Montpellier.
 - 30 avril 2025, interventions devant les étudiants de l'institut de formation en masso-kinésithérapie et en ergothérapie de Berck-sur-Mer.
 - 26 mai 2025, intervention au lycée François Villon des Mureaux devant les classes de terminale.
 - 27 mai 2025, visioconférence avec les rapporteurs de la commission de discipline de Paris Cité
 - 26 août 2025, Intervention au CREPS d'Île de France à Châtenay-Malabry auprès des futurs jeunes sportifs de haut niveau.
 - 9 octobre 2025, webinaire « le bizutage informer et prévenir » organisé par La FCPE à l'intention des parents et animé par Françoise Mougin.
 - 24 octobre 2025, audition du CNCB devant les rapporteurs de la commission de discipline de l'université Paris Cité médecine avant le conseil de discipline dans l'affaire du jeune C.
 - 18 novembre 2025, contact avec la Faluche.
 - 25 novembre 2025, visioconférence avant la signature officielle de la Charte « Événement responsable » portée par La FAGE – Fédération des Associations Générales Étudiantes.
 - 28 novembre 2025, signature de la Charte « Evènements responsables » à l'Académie du Climat par Victoria HENRY pour le CNCB
- Le CNCB formera les intervenant·e·s de la FAGE sur les questions de bizutage.
- 26 janvier 2026/3 février 2026/ 11 février 2026/ 16 février 2026, interventions devant les classes de terminale du lycée Henri IV à Paris.
 - 9 et 11 mars 2026, Intervention auprès des élèves des classes de terminale au lycée Emile Roux de Confolens.
 - Florence Nail Chaux interviendra comme chaque année devant 10 classes de terminales du lycée Saint-Jean de Versailles.
 - Formation des futurs intervenants.es du CNCB lors de nos interventions dans les établissements.

► Envoi de documents

- Plaquettes et flyers à la FAGE
- Poitiers : Laurence HILLAIRET a distribué des affiches et des plaquettes dans les Maisons des étudiants, Maisons des adolescents, écoles d'arts, écoles d'ingénieurs, structures sportives, lycées.... Envoi de plaquettes pour l'intervention à Confolens.
- 500 plaquettes « parlons-en » et 500 « je dis stop » IUT Clermont Auvergne

► Point sur les procès que nous suivons

MÉDECINE LILLE Le procès de l'affaire Guermonprez a eu lieu le 20 janvier 2026, et avait été mis en délibéré au 18 février 2026. Le Procureur de la République avait requis la relaxe pour tous les mis en cause.

Le juge a suivi les réquisitions du Procureur et prononcé la relaxe de tous les mis en examen.

La famille a décidé de faire appel de cette décision.

Le CNCB a fait trois communiqués de presse sur les réseaux sociaux suite à cette réquisition et à la décision du tribunal.

EDHEC de LILLE Le parquet avait requis une amende de 10.000 euros, à l'encontre d'une association de l'école de commerce EDHEC de Lille, jugée pour un bizutage présumé en 2013, qui a laissé un étudiant handicapé.

Le jugement a été rendu à Lille le 2 avril 2025, le tribunal a prononcé son verdict : L'association Course-Croisière devra verser 5 000 euros à l'étudiant blessé en octobre 2013 pour préjudice moral et 18 700 euros pour ses frais d'avocat. L'association devra également verser 1000 euros au Comité

National Contre le Bizutage et un euro symbolique à l'EDHEC. A ce jour le CNCB n'a pas reçu les 1000€

Le procureur a aussi demandé la publication de l'éventuelle condamnation dans un journal régional, à des fins pédagogiques

Ils en ont parlé:

MCETV, Entrevue, Ouest France, La Voix Du Nord, BFMTV, Sud-Ouest, Europe 1, France Bleu, Le Figaro Étudiant, RTL, Médiapart, Instagram, Presse Judiciaire

► Signature d'une convention avec la Junior entreprise de Sciences Po Lyon le 14 mars 2025

Rapport sur la stratégie de communication à adopter à la suite de la mission.

Template de communication à réutiliser. Posts sur les réseaux (LinkedIn, Instagram, Facebook...) pour améliorer la notoriété et moderniser l'identité graphique du CNCB.

Durée de la mission : 7 semaines

Date de début de mission : 14 Mars 2025, date de fin de mission : 02 Mai 2025

III. TÉMOIGNAGES IDENTIFIÉS REÇUS RENTRÉE 2025

Les témoignages n'arrivent pas seulement à la rentrée mais tout au long de l'année grâce aux numéros de téléphone de M-F HENRY, F MOUGIN, R FONTIER qui figurent sur le site et les différents documents du CNCB, et que les témoins ou victimes peuvent appeler à tout moment.

Le numéro de téléphone de Claudine CAUX, représentante du CNCB en région PACA et référente sport pour le CNCB, figure sur le site et les affiches du CNCB.

Le CNCB a transmis les témoignages reçus, que ce soit par téléphone, par courriel ou par courrier, aux ministères concernés : Enseignement Supérieur et Recherche, Sports.

► Témoignages reçus depuis la rentrée de 2025

• Par Alertes Google

Handball Saint Cyr, Basket Limoges, Faculté de médecine Toulouse, WEI université Grenoble/Alpes, faculté de médecine de Nancy

• Par le CNCB

Les témoignages concernaient un bizutage :

En classe prépa (témoignage du frère de victime),

En école d'ingénieurs (grand-mère de victime),

En Médecine 2 témoignages (cousine de victime avec envoi de Vidéos, parents de victime puis victime elle-même),

Dans un club de sport (parent mais pas celui de la victime),

6 témoignages de jeunes sportifs,

Dans une école de commerce (représailles à l'encontre du jeune qui avait alerté le CNCB à la rentrée de 2024, insultes à l'encontre du CNCB)

Un contact avec La Faluche qui est parfois organisatrice du WEI avec une association de l'établissement.

Marie France Henry déplore le fait que les jeunes, lorsqu'on leur demande de témoigner, même anonymement, refusent. Même ceux à qui nous avons consacré beaucoup de temps.

► **Ce qu'on retrouve dans tous ces bizutages :**

- L'alcool en grande quantité (des alcools forts non autorisés car les étudiants ne disposent pas de la licence IV), administré aux nouveaux avec par exemple un biberon ou une seringue. On fait vomir les nouveaux dans des poubelles !
- Les actes à connotation sexuelle infligés par les organisateurs : questionnaires à connotation sexuelle, agression à caractère sexuel d'une fille.
- Les nouveaux qu'on empêche de dormir plus de 3 à 4 heures voire des nuits entières
- L'interdiction des téléphones portables
- Des photos ou insultes sur les réseaux sociaux.
- Des coups, des menaces.

L'objectif des organisateurs : souder un groupe, admettre le ou les nouveaux, nouvelles au sein du groupe, respecter la tradition ...Avec parfois la complicité de professeurs et de l'administration !

IV. ACTIONS MENÉES SUITE À CES TÉMOIGNAGES

Suite à ces témoignages, le CNCB a pris contact avec les chefs d'établissements concernés et est intervenu dans certains établissements auprès des élèves et des BDE.

L'établissement pensait avoir pris toutes les mesures pour empêcher le bizutage : rappel à la loi, engagement des organisateurs du WEI, actions de prévention, comité d'éthique, fouille des sacs au départ, signature de la charte du MESR....

Des mesures fermes des chefs d'établissements, présidents d'universités, doyens en médecine ont une réelle efficacité.

De même des sanctions exemplaires doivent être prises en conseil de discipline à l'encontre des organisateurs des soirées et week end d'intégration.

Une meilleure compréhension de la loi est nécessaire: c'est le bizutage qui est interdit, pas seulement ses débordements.

Tous les bizutages sont interdits, il n'y a pas de « gentil » bizutage

L'intervention du CNCB est souvent nécessaire pour faire comprendre aux auteurs des faits, mais aussi à l'ensemble de la communauté éducative ou sportive, pourquoi le bizutage est un délit qui doit être sanctionné et pour leur faire mesurer la gravité des faits pour la ou les victimes.

Deux points du texte de la loi sont généralement incompris :

Dans le bizutage il n'y a pas de consentement, la loi précise « contre son gré ou non », le jeune qui accepte le bizutage est une victime, il n'a pas le choix.

Qu'est-ce que des « actes humiliants et dégradants » si la plupart du temps 90% des victimes filles et garçons disent avoir trouvé ça drôle, seuls 10% reconnaissent qu'ils n'auraient pas dû accepter.

V. DES SITUATIONS QUI PERDURENT

- Le CNCB rappelle que la mention au règlement intérieur des sanctions encourues en cas de bizutage rendrait de nombreux recours injustifiés.
- Le CNCB engage les chefs d'établissements à signifier aux nouveaux leur détermination à lutter contre le bizutage, à leur demander de dire non tous ensemble et à les tenir informés d'éventuelles tentatives de bizutage de la part des anciens.
- L'alcool est toujours présent lors des bizutages avec Incitation ou obligation de boire. Il peut conduire à des comas éthyliques, des viols, voire des décès. Il n'y a aucun contrôle et donc aucune sanction si des boissons n'entrant pas dans le cadre de la licence officielle sont disponibles dans les soirées étudiantes.
- Les victimes et leurs familles nous demandent encore trop souvent de préserver leur anonymat par peur de représailles ou pour le jeune, d'être obligé de quitter l'établissement. C'est un véritable problème pour le CNCB car ne pas dénoncer un délit n'est pas acceptable, mais mettre en danger une victime ne l'est pas plus.

Ne rien dire, c'est accepter que le bizutage continue et fasse de nouvelles victimes.

Témoins des faits ou victimes doivent absolument accepter de témoigner même anonymement

Malgré le texte de loi censé protéger les victimes et ceux qui dénoncent les faits de bizutage ce sont pratiquement toujours les victimes qui quittent l'établissement.

Le comportement des garçons vis-à-vis des jeunes filles est parfois scandaleux : insultes sexistes, actes à connotation sexuelle, incitation à boire voire ingestion de substances suivies de viol. Il est inacceptable que garçons comme filles qui ont connaissance ou assistent de tels faits ne fassent rien pour les empêcher voire même postent des vidéos sur les réseaux sociaux. Il est également inacceptable qu'on traite de délinquants sexuels (en conseil de discipline ou en justice) des nouveaux à qui on a imposé des actes à connotation sexuelle lors des WEI..

Nos jeunes, y compris notre élite, mais aussi parfois les adultes (chefs d'établissements, enseignants, encadrants et parents) ignorent singulièrement les règles qui permettent de **vivre ensemble et de refuser l'inacceptable** : respect de soi, respect de l'autre, respect des différences, tolérance, esprit critique et sens de l'accueil. Ces règles devraient être inculquées dès l'enfance par les familles et par l'école, car le harcèlement qui commence dès l'école maternelle, se poursuit avec le bizutage dans les établissements d'enseignement secondaire et supérieur, les établissements sportifs et d'apprentissage mais aussi dans tous les lieux où une relation nouveau/ancien peut s'établir y compris dans le milieu professionnel.

VI. RELATIONS AVEC LES MEDIAS

Interviews, émissions, podcast....

- 19 10 2025 : Journaliste de Novo (groupe Ouest France)
- 09 2026 Rencontre avec un journaliste Charlie Hebdo à propos du bizutage de Toulouse. Article sur le bizutage
- 5 11 2025 : Journalistes bizutage football (Envoyés par Colosse aux pieds d'argile.)
- 08 01 2026 : Visio école de journalistes de Paris

- 15 01 2026 Interview France 2
- 16 01 2026 :Interview La Croix
- 19 01 2026 :Interview RMC
- Matinale par téléphone 8h30 le 20 01 2026
- 20 01 2026 : Interview sur France Info
- 21 01 2026 : Participation à l'émission C à Vous
- 21 01 2026 : Interview RCF Haut de France
- 22 01 2026 :Podcast Affaire suivante BFMTV2
- Févr. 2026 : Préparation d'un sujet sur le bizutage avec un journaliste de Karambolage d'Arte
- 17 02 2026 interview La Croix
- 26 02 2026 Visioconférence France2, préparation d'une émission sur le bizutage

Les journalistes et étudiants en école de journalisme, qui souhaitent parler du bizutage, sollicitent l'expertise du CNCB pour comprendre : ce qu'est le bizutage, ce que dit la loi, pourquoi le bizutage existe encore, comment sont traitées les témoignages et les plaintes : par le CNCB, en justice, par les établissements concernés et par le MESR.

VII. FRÉQUENTATION RÉSEAUX SOCIAUX

Le premier post a été envoyé le 5 juillet 2025. Depuis, une vingtaine de post ont été réalisés par Victoria HENRY : prévention au moment de la rentrée, interventions du CNCB, participation du CNCB à des émissions, annonce : d'émissions, de films, procès en cours sur le bizutage, communiqués de presse....

► FACEBOOK

Du 20 janvier au 16 février 2026 : 1320 vues 115 interactions 561 followers

► INSTAGRAM

223 followers 314 suivis Dernier post : 721 vues et 12 interactions

► LINKEDIN

Du 20 janvier au 20 février : post 723 impressions 41 vues de profil 61 abonnés

L'agence de communication Billiotte participera à l'amélioration de la visibilité du CNCB sur les réseaux sociaux.

VIII. FRÉQUENTATION DU SITE

2025 : 6 289 visites

2024 : 10 856 visites

2023 : 5975 visites

Le nombre de visites en 2024 est le résultat de la campagne menée sur les réseaux sociaux.

La comparaison avec 2023 est plus pertinente.

Le nombre de visiteurs en 2025 a donc augmenté de 10,5% par rapport à 2023

Durée moyenne d'une visite 1 min 36s

10 725 pages vues

756 téléchargements

Comité National Contre le Bizutage 108-110 avenue Ledru-Rollin 75544 PARIS cedex 11

Tél : 06 07 45 26 11 / 06 82 81 40 70

contact@contrelebizutage.fr <http://www.contrelebizutage.fr>

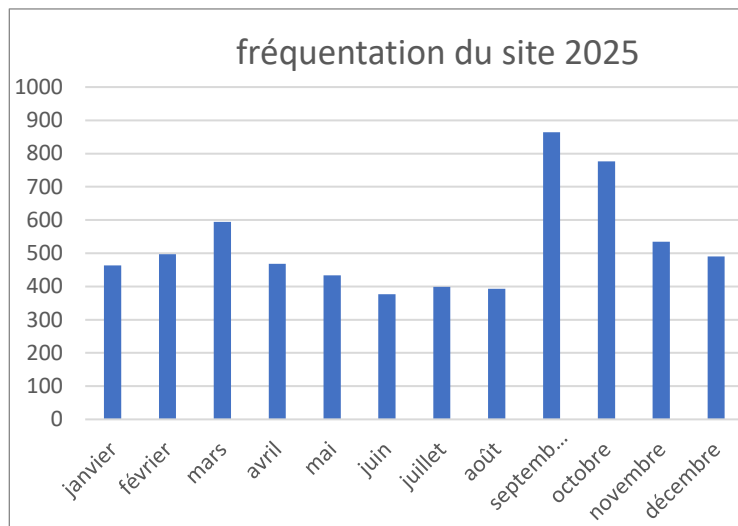
Type du périphérique

Ordi 66%
Tél 32%
Autres 2%

type de canaux

moteurs de recherche 43%
entrées directes 30%
sites Web 26%
Autres 1%

janvier	463
février	497
mars	594
avril	468
mai	433
juin	377
juillet	399
août	393
septembre	864
octobre	776
novembre	535
décembre	490
total	6 289

**Répercussion du procès du bizutage de Simon Guermonprez sur la fréquentation de notre site:**

Janvier 2025 463 visites

Janvier 2026 794 visites

Soit 58.3% d'augmentation

Provenance par région

Île-de-France	2 259
Inconnu	444
Nouvelle-Aquitaine	432
Hauts-de-France	300
Auvergne-Rhône-Alpes	284
Grand-Est	201
Occitanie	180
Pays-de-la-Loire	164
Bretagne	127

Provenance par ville

Paris	1514
Poitiers	170
Marseille	163
Lyon	154
Lille	136
Nanterre	80
Strasbourg	73

IX. SUBVENTIONS

En juin 2025, subvention de 5000€ accordée par Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

En octobre 2025, subvention de 3500€ du Ministère des Sports.

X. VIE INTERNE

- Les 23 adhérents individuels et les 3 adhérents associatifs (FAGE, FCPE et UNAPEL) ont été tenus informés de l'actualité du CNCB par courriel.
- Les membres du bureau et du conseil d'administration ont été informés et consultés le cas échéant par courriel.
- 4 conseils d'administration se sont tenus en Visio conférence les 5 juin 2025, 18 septembre 2025, 4 décembre 2025, 5 février 2026.
- Françoise MOUGIN a assuré la mise à jour du site.
- Victoria HENRY a posté régulièrement des messages sur les réseaux sociaux : Facebook, Instagram et Marie-France HENRY sur LinkedIn.

Nous souhaiterions une plus grande implication des membres du conseil d'administration et de nos adhérents pour contribuer à la lutte contre le bizutage. Ils pourraient être des relais du CNCB sur le terrain et dans les instances locales en diffusant les affiches et plaquettes et en allant sur les réseaux sociaux.

Le CNCB a besoin aussi de nouvelles personnes motivées par la lutte contre le bizutage pour prendre le relais des anciens dans la gouvernance de L'association.

XI. ÉVOLUTION DU BIZUTAGE DEPUIS LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le CNCB se heurte toujours à des difficultés pour amener les victimes et leurs familles à accepter de témoigner, même anonymement. **Or sans témoignages il n'y a pas de sanctions possibles, ni au sein des établissements, ni en justice et il est difficile de parler du bizutage dans les médias.**

Le bizutage sévit encore dans un certain nombre d'établissements. De nombreux établissements volontaristes, établissements d'enseignement supérieur, lycées, lycées professionnels, établissements sportifs, convaincus du caractère inacceptable du bizutage, ont pris les mesures nécessaires à l'éradication ou à la prévention du bizutage. Ils utilisent nos supports de communication et nous demandent d'intervenir.

Mais la prévention ne suffit pas toujours, la préparation des événements avec des organisateurs non plus. Seule une réflexion sur ce qu'est le bizutage permet une prise conscience des raisons pour lesquelles le bizutage est interdit. Le CNCB aide à mettre en place cette réflexion en particulier avec les BDE (bureau des élèves).

Dans le texte de loi la notion de consentement n'existe pas « contre son gré ou non », même si c'est OUI c'est NON. Cette notion est le plus souvent pas comprise du tout non seulement dans les

établissements mais aussi par les magistrats lors de procès.

Cette année encore le CNCB a constaté l'importance de l'implication des chefs d'établissements, des enseignants et encadrants dans l'éradication du bizutage.

Trop de chefs d'établissements cautionnent encore le bizutage, trop d'enseignants et d'encadrants se taisent parfois parce qu'ils ont eux-mêmes subi le bizutage ou qu'ils pensent que ce n'est pas bien grave.

De même, trop de magistrats hésitent encore à poursuivre les auteurs des faits et ceux qui les laissent faire (souvent par méconnaissance de ce qu'est le bizutage et de ce que dit la loi). Les plaintes sont trop souvent classées sans suite. Les procès arrivent souvent des années après les faits et les sanctions prononcées n'ont alors plus de sens alors que les conséquences sont dramatiques pour les victimes.

Seules des sanctions proportionnées mais sévères et rapides sont dissuasives et permettront d'éradiquer le bizutage.

Marie-France HENRY
Présidente

Françoise MOUGIN
Secrétaire générale